

# **RAPPORT D'ACTIVITE**

**EXERCICE 2023**

*C.POSSIBLE/CEJ-JR*

*65, rue Château GAILLARD*

*69100 Villeurbanne*

Directeur: Bruno BIZOT

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant

69003 Lyon

Directrice Générale : Anna Sauri Lopez

# Propos Introductifs

La mise en place le 1er mars 2022, du contrat d'engagement jeune (CEJ), qui repose sur Circulaire interministérielle N. DGEFPP/MAJE/DIPLP/DIHAL/2022/117 du 22 avril 2022 relative à la mise en œuvre du contrat d'engagement pour les jeunes en rupture, propose aux jeunes éloignés de l'emploi un accompagnement intensif en vue de leur insertion durable dans l'emploi. Ce parcours mis en place par les Missions Locales et Pôle Emploi sont venus remplacer le dispositif « Garantie Jeune » (dispositif d'accompagnement d'insertion socio-professionnel rapproché et intensif à visée des jeunes de 16 à 25 ans, ou 29 ans si RQTH pouvant donner la possibilité de toucher une allocation), jusque-là porté exclusivement par les Missions Locales. Autre changement impulsé par la création du CEJ, la durée du parcours passe de 1 an minimum à 6 mois renouvelables. En outre, cette offre de service mise en œuvre par les Missions Locales et Pôle Emploi est conditionnée à une assiduité particulière : tous les jeunes entrant en CEJ doivent justifier de manière hebdomadaire de 15 à 20 heures d'activité.

Toutefois, des jeunes très en rupture sont susceptibles d'être exclus de ce nouvel accompagnement ou de rester en marge de l'offre existante en raison des difficultés multiples auxquelles ils sont confrontés.

Conformément aux objectifs de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, et afin de ne pas laisser ces jeunes sans solution et prévenir tout abandon de parcours, le gouvernement a souhaité engager des moyens spécifiques afin de mieux les repérer, remobiliser et accompagner par des voies qui leur sont adaptées.

- **Pour qui ?**

Le dispositif vise des jeunes de 16 à 25 ans (29 ans si RQTH) avec des profils hétérogènes. Ainsi, pour ne donner que quelques exemples sans être exhaustif, il est à destination :

- Des jeunes enfermés dans leur chambre, sortis du système scolaire ou de formation ;
- Des jeunes de QPV (Quartier prioritaire de la Ville) ou zones rurales, peu ou pas qualifiés, non mobiles, dans des territoires peu porteurs ou des jeunes sans domicile fixe ;
- Des jeunes en situation de handicap ;
- Des jeunes sans soutien familial, sortis de l'institution (sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance, ex-Mineurs non accompagnés, jeunes suivis par la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) ou le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, etc.)

- **Comment ?**

Le CEJ « Jeunes en rupture » repose sur la conviction que pour réussir à aller chercher les

jeunes les plus éloignés, il est nécessaire de déployer des moyens et des actions spécifiques et leur proposer un accompagnement sur mesure et des solutions adaptées à leur situation en amont de la signature du CEJ.

Concrètement, depuis début 2023, ce projet est mis en place par un consortium porté par ACOLEA et incluant le CLLAJ Lyon sur différents territoires, à savoir : la Métropole de Lyon, le Rhône-Est (Genas et alentours) et Rhône Sud (Brignais et alentours).

L'équipe d'ACOLEA composée de trois travailleurs sociaux s'est d'abord attaché à faire connaître le dispositif à travers le déploiement d'un important réseau partenarial. Ce réseau a d'abord permis de repérer des jeunes ne bénéficiant pas d'accompagnement et/ou très éloignés des services publics existants.

Afin de raccrocher les jeunes au droit commun et particulièrement à la signature d'un CEJ, l'équipe éducative s'attache en premier lieu à créer du lien, une relation de confiance avec les jeunes. De par leur parcours, ils ont peu d'attache et il est essentiel de prendre le temps de se connaître, de se comprendre et d'identifier les attentes des uns et des autres. Une fois la relation de confiance instaurée, l'équipe va accompagner le jeune dans la définition de son projet. L'accompagnement proposé est individualisé, personnalisé en fonction des besoins de chaque jeune.

L'équipe s'assure de raccrocher les jeunes au droit commun. Aussi, ils sont accompagnés dans leur inscription ou ré-inscription à la Mission Locale. Pour les jeunes qui signent un CEJ-JR, un co-accompagnement avec la Mission Locale de référence est mis en place.

## Activité et Personnel

### Activité

Dans le cadre du dispositif CEJ-JR / C.POSSIBLE, l'équipe accompagne des jeunes entre 16 et 25 ans (jusqu'à 29 ans si RQTH). Le public accompagné présente différents parcours de vie et de multiples problématiques qui nous amènent à proposer des accompagnements personnalisés, renforcés et individuels, axés vers le droit commun et l'insertion socio-professionnelle (démarches administratives, accès aux soins, orientation vers les Missions Locales ou autres partenaires).

L'équipe œuvre à partir des principes de libre adhésion et de non-contractualisation de l'accompagnement en adoptant une démarche d'aller-vers. L'objectif principal est de s'adapter au mieux au public accompagné. En ce sens, nous rencontrons les jeunes où ils se trouvent, dans des cafés, des parcs... Dans une logique de rétablissement, c'est le jeune qui définit son agenda et son offre de services. Accompagné par l'équipe, il construit son projet de vie, ses moyens de mise en œuvre et les différentes étapes pour atteindre ses objectifs fixés. Le jeune pense son projet pour lui et non pour l'institution qui l'accompagne. L'équipe individualise

chaque accompagnement et s'assure de venir en soutien sans substitution du droit commun et en complémentarité des services existants.

L'équipe s'engage à accompagner les jeunes autant que nécessaire. L'équipe est à l'écoute de la temporalité de chacun et n'impose aucun rythme à l'accompagnement. En ce sens, il n'y a pas de durée d'accompagnement prédéterminée ni d'engagement concernant la fréquence des contacts de la part du jeune. Cette posture nous a paru en effet nécessaire dès le début de la mise en place du service dans la mesure où elle va à l'encontre de toute potentielle rupture de parcours. Le programme permet également des allers et retours afin de prendre en compte la mobilité des jeunes.

Si la première rencontre se fait avec un binôme de travailleurs sociaux de l'équipe, l'accompagnement se fait en référence unique. Nous donnons toutefois la possibilité au jeune de choisir la personne qui l'accompagnera.

Nous fonctionnons principalement par orientation des partenaires et/ou de la Maison de la Veille Sociale. Une fiche d'orientation nous est envoyée pour examen avant une prise de contact avec l'utilisateur. Le programme reçoit également des orientations dites « de bouches à oreilles ». Certaines personnes contactent le service grâce à leurs propres moyens et connaissances.

## Personnel

L'équipe est composée d'une cheffe de service et d'une équipe éducative de trois travailleurs sociaux.

Elle a commencé à se constituer en février 2023. Toutefois, il a fallu attendre septembre 2023 pour trouver une stabilité au sein de l'équipe.

Le travail s'effectue en horaire de journée : 9h/17h. Des modifications horaires peuvent cependant être mises en place pour des nécessités d'accompagnement.

# Faits Marquants & Qualité

## Faits marquants

Le principal fait marquant du service C.Possible/CEJ-JR pour l'année 2023 est son ouverture qui a eu lieu en février 2023.

La principale mission de l'équipe pour cette année a été de faire connaître le dispositif sur tous les territoires concernés. Ce travail de développement de réseau partenarial nous a amené à

rencontrer une grande variété d'acteurs locaux. Des rencontres ont notamment été organisées avec :

- Missions Locales
- Services de la Prévention Spécialisée
- CCAS
- Services jeunesse des communes
- MJC et centre social
- Protection de l'enfance
- PJJ / SPIP
- CER/CEF/SAPJ
- Tissu associatif (Addiction France, ARTAG, Sport dans la Ville, VIFFIL, Orée AJD, Forum réfugiés, Maraude Jeunes – Alynea, La Touline, Intermed, Interface SDF, Valdocco, Maison des Ados, Centre LGBTI+, etc.)
- Autres (BIJ, PAEJ, CRIJ, PIMMS, Résidences étudiantes, Espace Orspère Samdara, etc.)

En parallèle, nous avons créé différents outils nous permettant de communiquer sur ce nouveau dispositif, de fluidifier les orientations et de garantir un bon suivi des accompagnements. Avec l'aide du service de communication et de développement de projets du siège d'Acolea, nous avons ainsi créé une affiche, des flyers et des cartes que nous avons pu déposer chez les partenaires, les structures de droit commun.



- Passage CEJ-JR à C.POSSIBLE

Enfin, dans le courant de l'année, nous avons décidé de changer le nom du service. En effet, d'abord appelé « CEJ-JR » tel que le nom de l'Appel à Projet, nous nous sommes rendus compte que ce nom portait confusion. En effet, de nombreux partenaires et personnes rencontrées se demandaient si nous étions nous –même instructeurs et porteurs du Contrat d'Engagement Jeune, ce qui n'est pas le cas. Cette nouvelle appellation C.Possible permet d'ouvrir le champ des possibles pour les jeunes accompagnés.

## Actions éducatives collectives ou partenariats

Le dispositif est pensé autour d'un accompagnement individuel de jeunes pouvant se trouver à différents points de leurs parcours de vies et sur un territoire très étendu. En 2023, les jeunes n'ont pas été en demande d'organisation d'actions collectives, raison pour laquelle le service n'en a pas proposé.

## Expression et participation des usagers

La participation des usagers est le principal axe d'accompagnement. Ainsi, les personnes ont, dans la mesure du possible, le choix de l'accompagnant, le choix des lieux et temps de rencontre, du rythme, des actions à mener...

En outre, nous basant sur le pouvoir d'agir des personnes rencontrées, nous travaillons à partir de leurs projets et leurs paroles.

## Incidents et actions de prévention et gestion des risques

### Démarche qualité

Le dispositif étant encore jeune, nous n'avons pas encore mis en place de démarche qualité. Toutefois, nous nous posons la question d'élaborer un questionnaire de satisfaction à destination du public à mettre en place, afin de mesurer plus qualitativement l'impact de notre mission.

L'amélioration continue de nos pratiques étant importante, l'équipe a pu bénéficier de différents temps de formation durant l'année 2023, tel que :

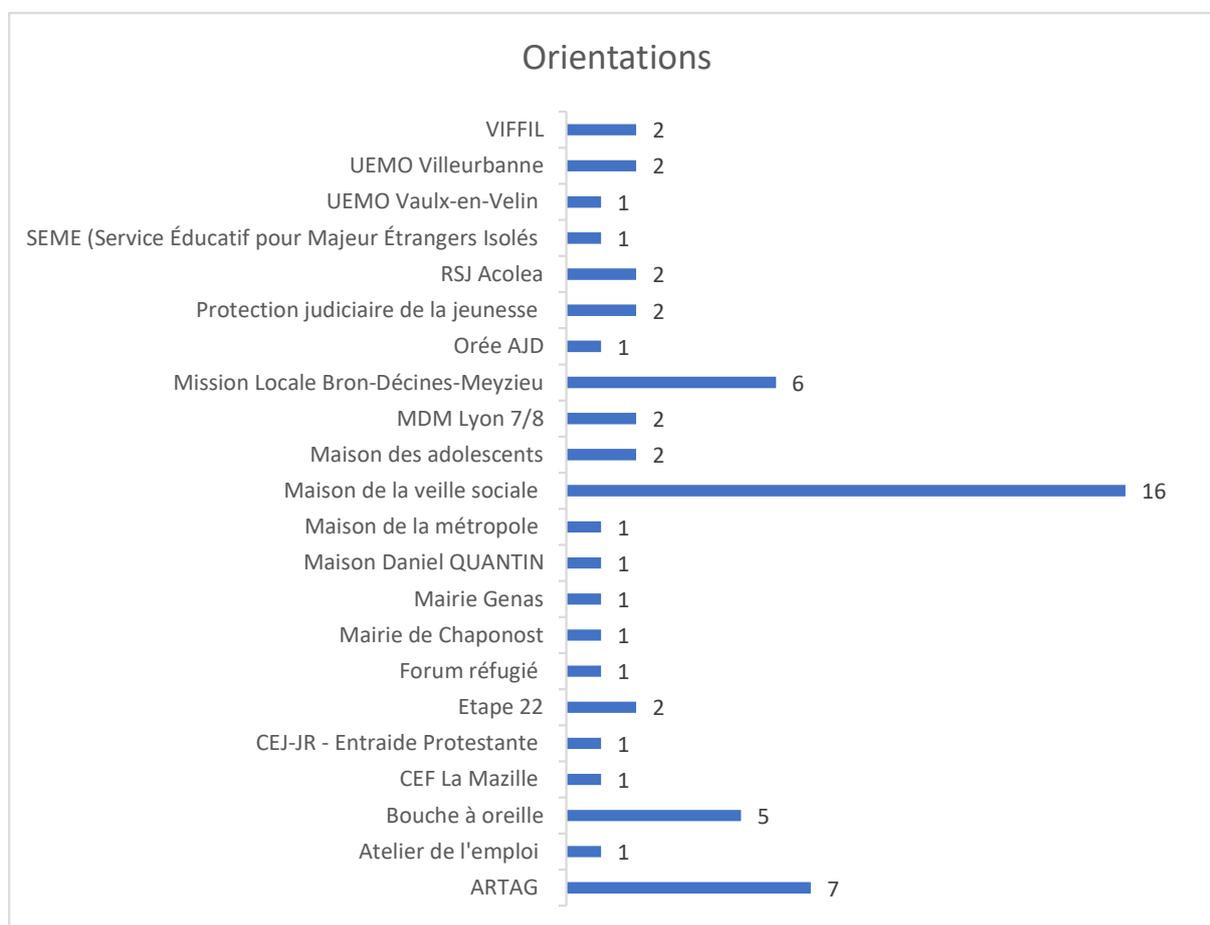
- Analyse de la pratique professionnelle : 6 séances
- Formation « Prisme – Précarité et santé mentale » - Orspere-Samdarra
- Journée régionale du travail pair et de la participation – FAS AURA et Groupement des possibles

- Formation « Utilisation du logiciel SI-SIAO » - MVS

## Parcours des personnes accompagnées

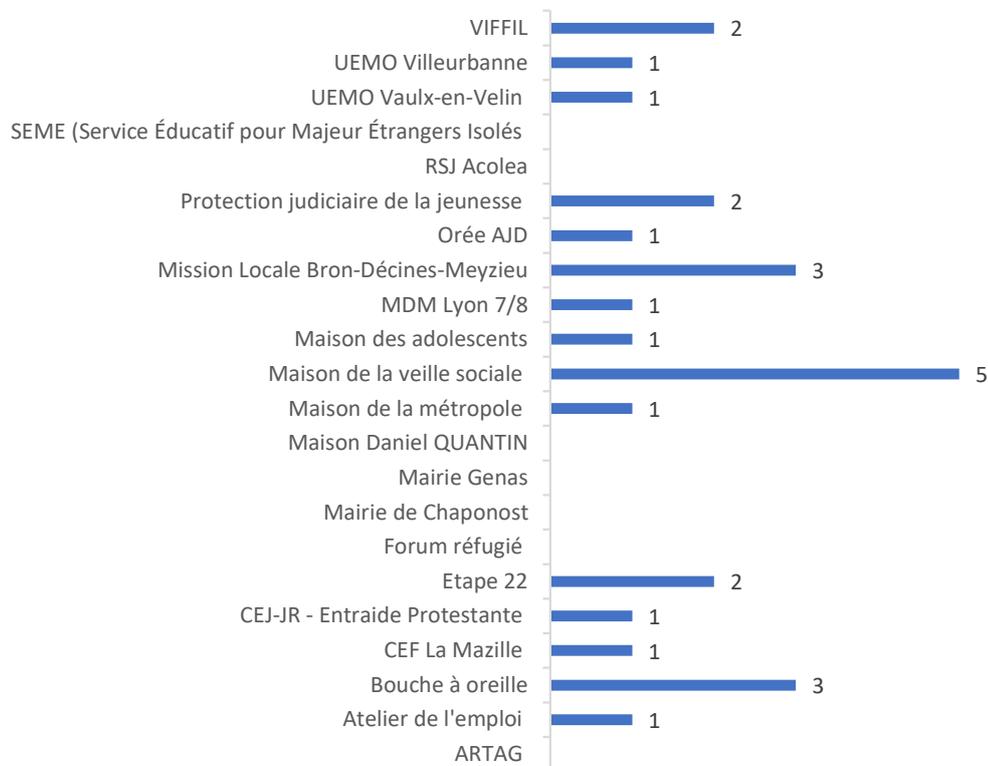
### Admissions

59 personnes orientées sur le dispositif par les partenaires.

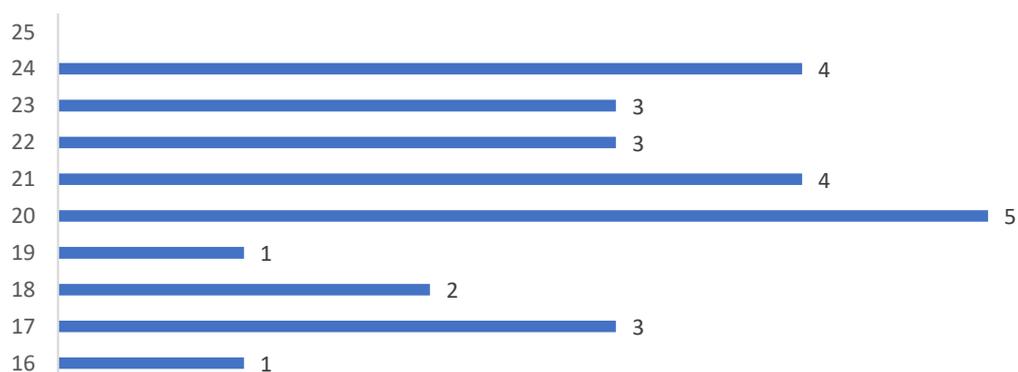


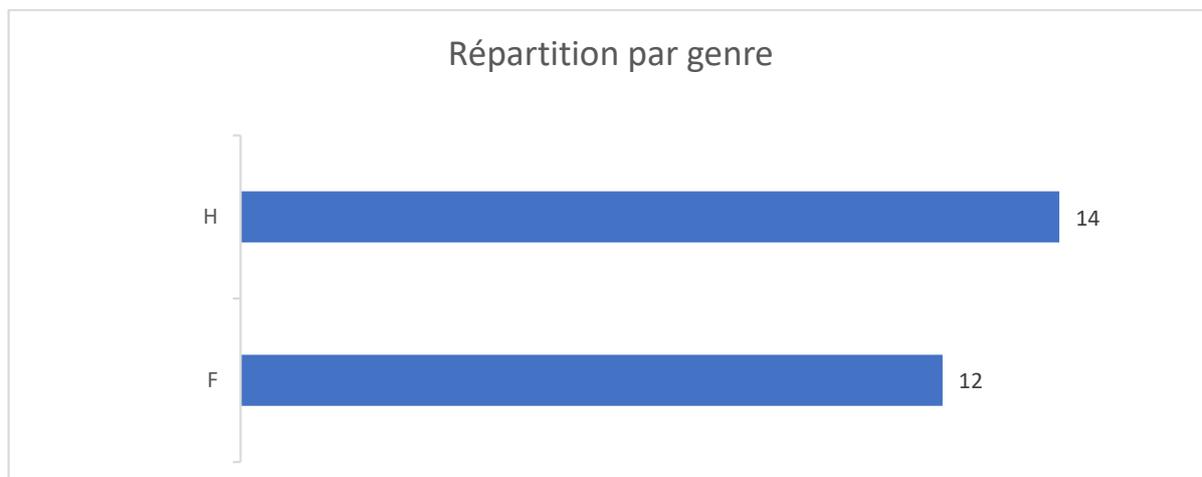
Parmi les 59 personnes orientées, 26 sont entrés dans le programme. Les raisons pour lesquelles les autres jeunes orientés ne sont pas entrés dans le programme sont multiples : déménagement, numéro non attribué, injoignable, jeunes relevant d'un autre dispositif, jeunes déjà en emploi ou en formation.

## Orientation des personnes accompagnées



## Répartition par âge





## Usagers admis dans l'année

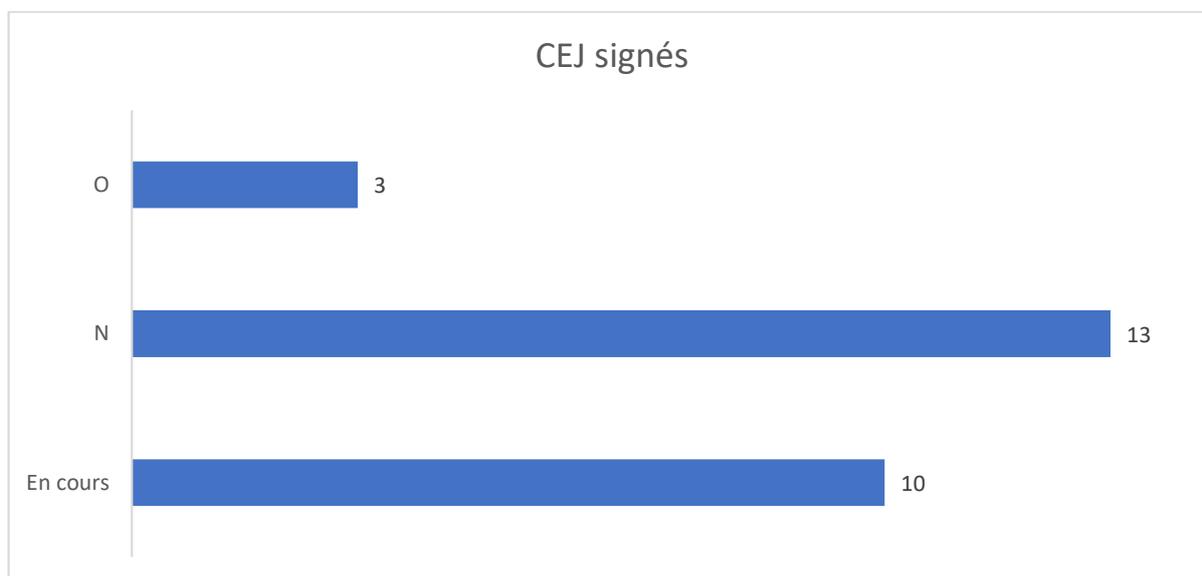
26 jeunes ont été activement accompagnés durant l'année 2023.

Deux critères d'admissions possibles : personne déjà en rupture ; personne en situation de fragilité pour lequel un accompagnement pourrait permettre d'éviter une situation de rupture.

## Usagers suivis dans l'année

Les 26 jeunes accompagnés ont exprimé différents besoins au moment de l'admission, en particulier des besoins concernant le logement/l'hébergement, la santé et/ou l'accès aux droits sociaux.

- Accès CEJ



3 personnes accompagnées ont signé un CEJ avec une Mission Locale. Pour 10 d'entre eux, le CEJ pourrait être une solution à envisager dans leur parcours. En revanche, 13 (la moitié) ne relèveront pas de l'accompagnement proposé dans le cadre d'un CEJ (difficultés pour s'investir dans un accompagnement de 15 à 20H/semaine, troubles de la santé mentale...).

- Accès solution logement/hébergement

7 personnes ont eu accès à une solution de logement/hébergement, soit la moitié des personnes accompagnées ; pour 2 personnes, le travail était toujours en cours fin 2023.

### Usagers sortis

Aucun jeune n'est sorti du dispositif en 2023.

## Locaux et moyens matériels

Le service dispose d'un bureau et d'une salle de repos au Château, au 65 rue château Gaillard à Villeurbanne. Ces bureaux servent d'espace de travail pour l'équipe mais ne sont pas dédiés à l'accueil du public. Comme expliqué précédemment, les rencontres avec les personnes accompagnées se font hors les murs, là où ils souhaitent.

Deux véhicules de service sont mis à disposition des professionnels ainsi qu'un ordinateur et un téléphone portable chacun.

En outre, des affiches, flyers et cartes ont été créés en collaboration avec le service communication de l'association ACOLEA, ainsi que des cartes de visites nominatives sont à disposition.

Dans le cadre de l'accompagnement « hors les murs », une partie du budget est allouée aux boissons/repas que nous pouvons proposer aux jeunes que nous rencontrons.

## Perspectives 2024

Pour l'année 2024, nous souhaitons poursuivre le développement partenarial ainsi que la promotion du dispositif auprès des acteurs de l'insertion jeunesse et droit commun, en particulier sur le territoire du Rhône.

Un poste de coordination CEJ/RSJ sera créé au sein de la direction Habitat et Inclusion. Ce poste aura pour objectif de faciliter le rapprochement des deux services et de coordonner les accompagnements des jeunes, afin de proposer une continuité de parcours aux jeunes accompagnés.

En outre, en vue d'un recrutement d'un travailleur pair, nous allons amorcer un travail d'équipe avec le Groupement des Possibles, structure proposant un accompagnement des équipes souhaitant intégrer un travailleur pair.

L'équipe continuera à participer à toute formation lui permettant de renforcer ses compétences, et à assurer une veille professionnelle. Ainsi, une formation sur les pratiques de l'aller vers sera proposée ainsi qu'une formation rétablissement.

De plus, afin de mieux valoriser le travail d'accompagnement des jeunes, le service a pour projet de mettre en place un outil permettant de quantifier le temps de travail alloué à chaque jeune accompagné ainsi que celui dédié aux rendez-vous non honorés, déplacés ou annulés.

Enfin, dans le cadre d'un possible appel à projet, nous espérons pouvoir prolonger le dispositif jusqu'à fin 2027.